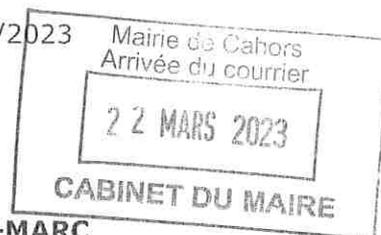




Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

SERVICE
C. CARPIS
COPIE A:
F. TESTA
C. NICHÉ
RÉPONDU LE :
.....

Toulouse, le 17/03/2023



**MONSIEUR JEAN-MARC
VAYSSOUZE-FAURE**
PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND CAHORS
BP 80281
46005 CAHORS CEDEX 9

VOS RÉF. : 1A 194 713 5366 9
NOS RÉF. : DITEE/STE-MCF/D23-00609
AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY
CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr
Tél.: +33 (0)5 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier du 16 décembre 2022, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, en application de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) constituent le cadre de référence en matière de planification climat air énergie. La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050.

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte. Ainsi, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli et à saluer le niveau d'engagement de votre établissement.

Votre Plan Climat témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec une centaine d'actions. Je souligne votre initiative de faire porter l'animation de la démarche au sein de vos services avec l'objectif d'animer un réseau d'échanges entre communes, de mobiliser les partenaires et de favoriser la participation citoyenne, apportant ainsi l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Carole DELGA



Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

En affichant la volonté de réduire de 55 % la consommation d'énergie du territoire et de multiplier par 3,8 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 par rapport à 2017, votre PCAET permettra de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) à cet horizon en adéquation avec la stratégie Région à Energie Positive.

Impliquée dans le domaine de la rénovation énergétique depuis de nombreuses années (PIG, OPAH-RU, ENERPAT), votre Communauté d'Agglomération souhaite également faire connaître et renforcer les dispositifs existants comme le Guichet Rénov'Occitanie Lot. D'autres actions de sobriété et d'efficacité énergétique sont envisagées telles que la gestion énergétique du patrimoine bâti public avec notamment la création d'un poste de Conseil en Energie Partagé et la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du renforcement de la trame noire sur le territoire. La Région est par ailleurs sensible à vos actions de lutte contre la précarité énergétique. L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans la stratégie Région à Energie Positive dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource.

Le Grand Cahors souhaite formaliser un plan de mobilité permettant de définir une stratégie globale intégrant les nombreuses actions en cours et à venir telles que le renforcement d'offre des transports en commun, l'incitation au covoiturage ou encore la mise en place d'un réseau « auto-stop ». De la même façon, le Grand Cahors envisage l'élaboration d'un schéma des modes actifs raccordé à la voie verte. Ces propositions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60 % la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050. Dans le cadre du développement d'une mobilité décarbonée (déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, GNV et hydrogène), la Région vous invite à vous rapprocher des services de la Région ou de l'AREC pour avoir de plus amples informations sur les dispositifs favorisant le déploiement de véhicules lourds utilisant l'hydrogène vert.

Le Schéma de Développement des Energies Renouvelables (SDER), défini par le PETR Grand Quercy, met en évidence un fort potentiel d'utilisation du solaire et de la biomasse, et dans une moindre mesure de la micro-hydraulique et de la méthanisation. Ainsi votre Communauté d'Agglomération souhaite lancer des AMI sur des projets variés et organiser des démarches de concertation notamment pour les projets éoliens et de méthanisation. Par ailleurs, vous envisagez d'impulser les projets participatifs en lien avec la SEM Lot Energies Nouvelles.

La Région note votre volonté de travailler avec les agriculteurs notamment en les incitant à développer une agriculture à faible impact environnemental. Des actions de séquestration carbone sont également envisagées via une gestion raisonnée des forêts conciliant l'amélioration du stockage carbone avec l'approvisionnement en bois énergie et en bois de construction.

En partenariat avec le SYDED du Lot, le Grand Cahors est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec les orientations du volet déchet du SRADDET qui fixe des objectifs ambitieux de réduction et de meilleure valorisation des déchets.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors a impulsé une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (projet lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt sur l'EIT conjoint ADEME/Région) et sensibilise les entreprises aux bénéfices de l'économie circulaire.

Pour votre information, des appels à projets, des aides à la prévention et à la gestion des déchets, ainsi que des dispositifs d'animation régionale peuvent être mobilisés (Réseau régional sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, programme régional en faveur de l'écoconception, club Terres d'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération Occitanie, réseau régional Compost Citoyen Occitanie, réseau régional du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets, Communauté 3R (réemploi/réutilisation/réparation), réseau Achats Durables RES'OCC...). La Région organise, par ailleurs, différents temps d'échanges et de partage d'expériences sur la prévention et gestion des déchets auxquels la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors peut bien évidemment participer.

Le Grand Cahors met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de manière concertée et partenariale en cohérence avec le Pacte régional pour une alimentation durable adopté par les élus régionaux fin 2018.

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV. Constitué de documents structurés et pédagogiques, il témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec une centaine d'actions.

La Région souligne votre initiative de faire porter l'animation de la démarche au sein de vos services avec l'objectif d'animer un réseau d'échanges entre communes, de mobiliser les partenaires et de favoriser la participation citoyenne. La mobilisation des acteurs du territoire et l'implication de vos équipes apportent ainsi l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.